



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/897
30 juillet 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

771ème séance plénière

PC Journal No 771, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 897
ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2009
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document de Helsinki 1992,

Rappelant également sa Décision No 886 (PC.DEC/886) du 6 mars 2009 relative aux dates de la Réunion de 2009 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et sa Décision No 885 (PC.DEC/885) du 6 mars 2009 sur les thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion,

Décide d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2009 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tel qu'il figure en annexe.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2009
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 28 septembre – 9 octobre 2009

Lundi 28 septembre 2009

10 heures – 13 heures Séance plénière d'ouverture

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 1 : État de droit I, notamment :

- Transparence législative ;
- Indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Droit à un procès équitable ;
- Suivi du Séminaire de 2009 sur la dimension humaine consacré au renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, avec un accent particulier sur l'administration effective de la justice.

Mardi 29 septembre 2009

10 heures – 13 heures Séance de travail 2 : Libertés fondamentales I, notamment :

- Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ;
- Suivi de la Réunion supplémentaire de 2009 sur la dimension humaine consacrée à la liberté de religion ou de conviction.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 3 : Libertés fondamentales II, notamment :

- Liberté de réunion et d'association ;
- Liberté de circulation ;
- Institutions nationales des droits de l'homme et rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme.

Mercredi 30 septembre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 4 : État de droit II, notamment :
- Échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale ;
 - Prévention de la torture ;
 - Protection des droits de l'homme et lutte contre le terrorisme.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 5 : Tolérance et non-discrimination I, notamment :
- Allocution du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
 - Minorités nationales ;
 - Prévention du nationalisme, du racisme et du chauvinisme agressifs.

Jeudi 1er octobre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 6 : Questions humanitaires et autres engagements I, notamment :
- Traite des êtres humains ;
 - Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 7 : Tolérance et non-discrimination II, notamment :
- Égalité des chances pour les femmes et les hommes ;
 - Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes ;
 - Prévention de la violence à l'encontre des femmes.

Vendredi 2 octobre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 8 (thème spécialement choisi) : Éducation aux droits de l'homme
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 9 (thème spécialement choisi) : Éducation aux droits de l'homme (suite)

Lundi 5 octobre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 10 : Tolérance et non-discrimination II (suite) :
- Examen de la mise en œuvre des engagements, promotion du respect et de la compréhension mutuels
- Prévention des crimes inspirés par la haine dans l'espace de l'OSCE et lutte contre ces crimes ;
 - Suivi de la Réunion supplémentaire de 2009 sur la dimension humaine consacrée aux crimes inspirés par la haine – Mise en œuvre effective de la législation ;
 - Lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, axée également sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ;
 - Lutte contre l'antisémitisme ;
 - Lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 11 : Questions humanitaires et autres engagements II, notamment :
- Travailleurs migrants, intégration des migrants en situation régulière ;
 - Réfugiés et personnes déplacées ;
 - Traitement réservé aux citoyens d'autres États participants.

Mardi 6 octobre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 12 (thème spécialement choisi) : Liberté d'expression, médias et information libres
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 13 (thème spécialement choisi) : Liberté d'expression, médias et information libres (suite)

Mercredi 7 octobre 2009

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 14 : (thème spécialement choisi) : Roms/Sintis et, en particulier, éducation précoce des enfants roms et sintis
- 13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 15 (thème spécialement choisi) : Roms/Sintis et, en particulier, éducation précoce des enfants roms et sintis (suite)

Jeudi 8 octobre 2009

10 heures – 13 heures Séance de travail 16 : Débat sur les activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet), notamment :

- Présentation des activités du BIDDH et des autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE visant à mettre en œuvre les priorités et les tâches énoncées dans les décisions et autres documents de l'OSCE.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 17 : Institutions démocratiques, notamment :

- Élections démocratiques ;
- Démocratie aux niveaux national, régional et local ;
- Citoyenneté et droits politiques.

Vendredi 9 octobre 2009

10 heures – 13 heures Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs à l'OSCE et des chefs des institutions de l'OSCE) :

- Questions diverses ;
- Clôture.